

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 5 juillet 2012

Communiqué de presse

Eoliennes: pas de risque majeur pour la santé

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie énergétique cantonale 2035, le Gouvernement a décidé de mener une évaluation d'impact sur la santé (EIS) relative aux éoliennes. Il en ressort qu'en l'état des connaissances scientifiques actuelles, les éoliennes ne font pas courir de risques majeurs pour la santé physique de la population. Il n'en demeure pas moins qu'il est important de respecter une série de recommandations dans les domaines du bruit, des infrasons, des ombres mouvantes, de la sécurité et des paysages pour que la santé et le bien-être de la population soient assurés pour favoriser les projets de qualité présentant la meilleure acceptation de la part de la population.

Conduite conjointement par les deux départements en charge de la santé et de l'environnement, l'étude a été présentée au Gouvernement, qui a décidé d'agir rapidement. Ainsi, il a adopté les premières recommandations essentielles pour garantir à la population la prise en compte de ses préoccupations et propose sa « feuille de route ».

Cette feuille de route pose clairement la direction qu'il entend suivre en matière d'éolien :

- L'éolien répond à un besoin.
- Les préoccupations de santé, de bien-être et de paysages sont centrales.
- L'éolien doit devenir le projet de tous les Jurassiens ; ceci grâce à plus de participation et de partage des avantages.
- Le Canton affirme son rôle clé et déterminant notamment via le Plan directeur cantonal ; un volet éolien dans le Plan paysages ; une procédure claire, équitable et rapide pour tous les partenaires ; une veille sanitaire du Service de la santé et une association de Juragenda21.

Pour rappel, le Gouvernement travaille depuis plus d'une année à l'élaboration d'une stratégie énergétique cantonale reposant sur la sortie du nucléaire et une autonomie énergétique maximale, capable d'assurer à la population et aux entreprises jurassiennes un approvisionnement suffisant, diversifié, économique et respectueux de l'environnement. Dans cette perspective, l'éolien tient une place de choix. L'EIS qui vient d'être réalisée permet d'ajouter une dimension "bien-être et santé" au type d'approvisionnement souhaité. Pour ce faire, des études fiables, robustes et reconnues par l'ensemble de la communauté scientifique ont été utilisées. Il en résultera l'adoption prochaine par le Gouvernement des

principes applicables à la stratégie énergétique cantonale jurassienne.

Accès aux documents :

Les différents documents relatifs à l'EIS sur les éoliennes sont accessibles sur le site internet du Canton du Jura aux adresses des services de la Santé publique et des Transports et de l'énergie : www.jura.ch/ssa/eis et www.jura.ch/ten/eis.

Personnes de contact :

M. le Ministre Michel Thentz, Chef du Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des communes, téléphone : 032 420 51 02, courriel : michel.thentz@jura.ch

M. le Ministre Philippe Receveur, Chef du Département de l'Environnement et de l'Équipement, téléphone : 032 420 53 02, courriel : philippe.receveur@jura.ch